



VILLE D'HENDAYE

64700

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° : 1150.2018

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2019

LE MAIRE DE LA VILLE D'HENDAYE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite Loi Macron,
Vu le Code du travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R. 3132-21,
Vu la consultation des organismes syndicaux intéressés,
Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018 (délibération n° 176-2018),
Considérant que des commerces locaux ont sollicité que les commerces de détails suivants : supermarchés, commerces d'habillement, commerces de chaussures restent ouverts certains dimanches,

ARRÊTE

ARTICLE 1 L'ouverture des commerces de détails suivants :

- supermarchés (code NAF 47.110),
 - commerces de détail d'habillement (code NAF 47.712),
 - commerces de détail de chaussures (code NAF 47.822),
- est autorisée les dimanches suivants : 13 et 20 janvier 2018, 15 et 22 décembre 2018.
Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

ARTICLE 2 Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L.3132-27 du Code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.
Modalités de repos : majoration de la rémunération et un repas compensateur à prendre dans les 15 jours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et une ampliation sera transmise :

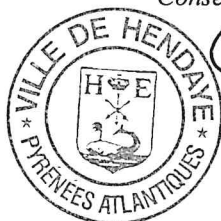
- au Commissariat de Police de Saint-Jean-de Luz,
- aux commerçants concernés,
- au Service Police Municipale/Stationnement,
- au Service Communication.

Etant précisé que, conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, les voies de recours contre cet arrêté peuvent être exercées dans le délai de 2 mois suivant la présente publication, devant le Tribunal Administratif de PAU.

HENDAYE, LE 24 DECEMBRE 2018

Le Maire,

*1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO